

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
Rapport N° 25

RACHAT PARCELLE LO 655 À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'AUVERGNE- SECTEUR POURCHON À CLERMONT-FERRAND  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Valérie BERNARD

-----  
*Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.*

*M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.*

*M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.*

*M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).*

-----  
**Rapport N° 25**  
**RACHAT PARCELLE LO 655 À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'AUVERGNE- SECTEUR POURCHON À CLERMONT-FERRAND**  
-----

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 fixant les modalités d'acquisition d'un bien par une collectivité ;

En 2000, l'EPF d'Auvergne a acheté pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand la parcelle cadastrée section LO numéro 655 d'une surface totale de 785m<sup>2</sup>, rue de Beaupeyras. Actuellement, le terrain est un délaissé propre et clôturé, essentiellement enherbé avec un usage partiel de stationnement. La nature de ces biens correspond à du terrain non bâti.

Afin de régulariser cette situation foncière de portage de biens amortis et dans la perspective d'un aménagement de végétalisation et de proximité, le rachat à l'EPF d'Auvergne de cette parcelle vous est proposé.

Ainsi, le rachat à l'EPF Smaf Auvergne correspond à un prix de cession, hors TVA, qui s'élève à 23 481,44 €, auquel s'ajoutent des frais de portage de 1,39 € et une TVA sur marge d'un montant de 0,28 €. Dès lors, le prix de cession, toutes taxes comprises, est de 23 483,11 €. La Ville a déjà réglé à l'établissement public la somme de 23 477,15 € au titre des participations. Le restant dû est de 5,96 € TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le rachat à l'EPF d'Auvergne de la parcelle cadastrée section LO numéro 655 d'une surface de 785m<sup>2</sup> au prix de 23 483,11 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir le paiement du restant dû d'un **montant de 5,96 € TTC** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>38</b>	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	16 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>38</b>	=	<b>Pour : 38</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

*Ne prennent pas part au vote de la question n°25 :*  
*Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS.*

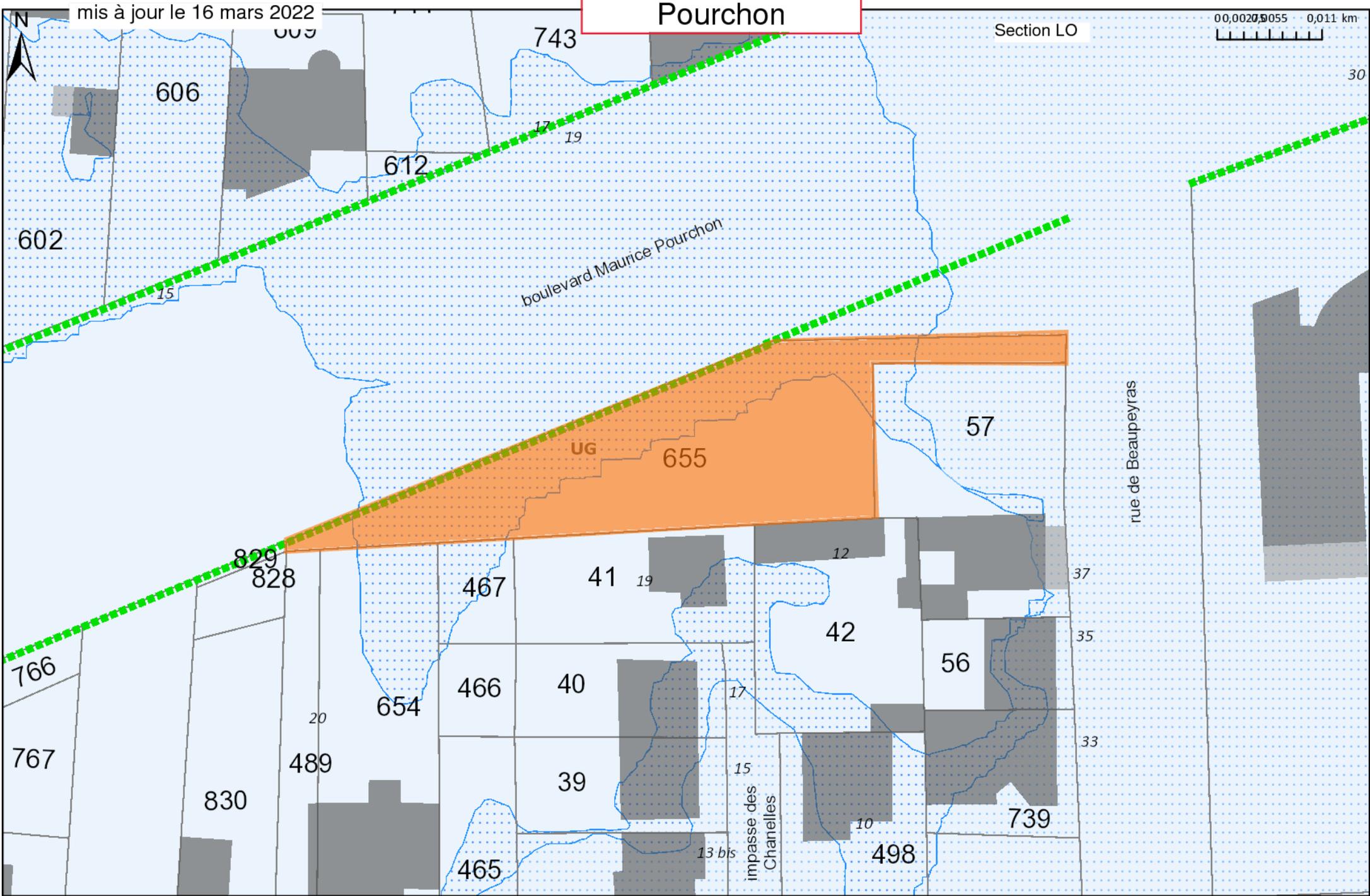
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint délégué



Jean-Christophe CERVANTES



Pourchon

mis à jour le 16 mars 2022

Section LO

00,0020 0,055 0,011 km



EPF amorti